



MAGNUM  
architectes & urbanistes



10 exemplaires : 8 quadri, 2 N&B + 5 clés USB

#### Liste des pièces du dossier d'instruction PC

Référence  
A376  
Parking en élévation

- CERFA 13409-13

Phase  
PC

#### A/ Pièces obligatoires pour tous dossiers :

Date  
Avril 2024

Suivi par  
Bertrand AUBRY  
Pauline REYSSET

- **PC1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a du code de l'urbanisme]
- **PC2.a.** Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] – échelle : 1/200<sup>ème</sup>
- **PC2.b** Un plan de masse préparation du terrain– échelle : 1/200<sup>ème</sup>
- **PC2.c** Un plan de masse réseaux
- **PC3.** Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] – échelle : 1/100<sup>ème</sup>
- **PC4.a** Notice architecturale
- **PC4.b** Notice urbanisme
- **PC4.c** Notice eaux pluviales
- **PC4.d** Notice paysage
- **PC5a.** Un plan des façades [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]. – échelle : 1/100<sup>ème</sup>
- **PC5b.** Un plan d'ensemble des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]. – échelle : 1/100<sup>ème</sup>
- **PC6.** Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]. Point de vue depuis le mail paysager piéton.
- **PC7.** Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- **PC8.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

10 rue Marceau  
44000 Nantes

6 rue Saint-Pierre  
85100 Les Sables d'Olonne  
02 40 75 75 02  
accueil@agencemagnum.com

**agencemagnum.com**

#### B/ Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

- **PC11.** Etude d'impact
- **PC12.** L'attestation d'un contrôleur technique vis-à-vis du respect des règles parasismiques et paracycloniques [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] (ALPES CONTRÔLES)
- **PC27.a.** Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]
- **PC27.b.** Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]

SARL au capital de 16 000 euros  
Code NAF 7111Z  
RCS NANTES 502 487 986  
SIRET 502 487 986 00049  
Ordre national S12290



**C/ Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet : dossier de Conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique**

- CERFA 13824-04

- **ERP 2. Plan de situation** : Un plan de situation du terrain

**DOSSIER 1 destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie**

- **ERP 3. Notice de sécurité** : Une notice permettant de récapituler les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité (NOVAM)
- **ERP 4-a. : Plan masse** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.
- **ERP 4-b. : Façade accessible** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.
- **ERP 5-a. : Plan de coupe** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies, les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de bâtiment occupé par des tiers, les largeurs de passage affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), les solutions retenues pour l'évacuation des personnes, caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.
- **ERP 5-b. : Plan d'ensemble niveau RDC** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies, les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de bâtiment occupé par des tiers, les largeurs de passage affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), les solutions retenues pour l'évacuation des personnes, caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.
- **ERP 5-c. : Plan d'ensemble niveau R+1** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies, les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de bâtiment occupé par des tiers, les largeurs de passage affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), les solutions retenues pour l'évacuation des personnes, caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.
- **ERP 5-d. : Plan d'ensemble niveau R+2** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies, les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de bâtiment occupé par des tiers, les largeurs de passage affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), les solutions retenues pour l'évacuation des personnes, caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.
- **ERP 5-e. : Plan d'ensemble niveau R+3** permettant de faire ressortir les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies, les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de bâtiment occupé par des tiers, les largeurs de passage affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), les solutions retenues pour l'évacuation des personnes, caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

**DOSSIER 2 destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité**

- **ERP 7 Plans d'ensemble niveau RDC avec les espaces extérieurs** permettant de voir les accessibilités PMR : Plan côté précisant les cheminements extérieurs, les raccordements, les circuits destinés aux piétons et aux véhicules, les espaces de manœuvre, les espaces de retournement, les pentes et dévers des cheminements, les locaux sanitaires destinés au public, les espaces de manœuvre et de retournement, places réservées aux PMR...
- **ERP 8-a. Plans d'ensemble niveau RDC avec les espaces extérieurs** permettant de voir les accessibilités PMR : Plan côté précisant les cheminements extérieurs, les raccordements, les circuits destinés aux piétons et aux véhicules, les espaces de manœuvre, les espaces de retournement, les pentes et dévers des cheminements, les locaux sanitaires destinés au public, les espaces de manœuvre et de retournement, places réservées aux PMR...



- **ERP 8-b. Plans d'ensemble niveau R+1** permettant de voir les accessibilités PMR : Plan côté précisant les cheminements extérieurs, les raccordements, les circuits destinés aux piétons et aux véhicules, les espaces de manœuvre, les espaces de retournement, les pentes et dévers des cheminements, les locaux sanitaires destinés au public, les espaces de manœuvre et de retournement, places réservées aux PMR...
- **ERP 8-c. Plans d'ensemble niveau R+2** permettant de voir les accessibilités PMR : Plan côté précisant les cheminements extérieurs, les raccordements, les circuits destinés aux piétons et aux véhicules, les espaces de manœuvre, les espaces de retournement, les pentes et dévers des cheminements, les locaux sanitaires destinés au public, les espaces de manœuvre et de retournement, places réservées aux PMR...
- **ERP 8-d. Plans d'ensemble niveau R+3** permettant de voir les accessibilités PMR : Plan côté précisant les cheminements extérieurs, les raccordements, les circuits destinés aux piétons et aux véhicules, les espaces de manœuvre, les espaces de retournement, les pentes et dévers des cheminements, les locaux sanitaires destinés au public, les espaces de manœuvre et de retournement, places réservées aux PMR...
- **ERP 10. Notice descriptive d'accessibilité** : Notice permettant d'expliquer l'accessibilité

#### **D/ Pièces complémentaires**

- PC complémentaire : PCc01 : plan RDC - échelle 1/100<sup>ème</sup>
- PC complémentaire : PCc02 : plan R+1 - échelle 1/100<sup>ème</sup>
- PC complémentaire : PCc03 : plan R+2 - échelle 1/100<sup>ème</sup>
- PC complémentaire : PCc04 : plan R+3 - échelle 1/100<sup>ème</sup>